

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 1 : Acquisition de la SONOCAS**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

La SAS SONOCAS a été placée en liquidation judiciaire en novembre 2017. Depuis cette date, les bâtiments situés à Sissonne sont vacants.

Ces bâtiments construits en 2002 offrent une surface au sol de 2500 m<sup>2</sup> sur une parcelle totale de 1.2ha située sur la zone d'activités intercommunale de SISSONNE.

Depuis 2018, la Champagne Picarde a formulé plusieurs propositions auprès du liquidateur judiciaire en vue de l'acquisition de ces bâtiments.

La dernière proposition de la Champagne Picarde pour un prix d'achat de 450 000 € a reçu l'agrément du liquidateur. Par ordonnance du 23 février 2021, le tribunal de commerce de Saint- Quentin a validé la vente des bâtiments de la SONOCAS à la Champagne Picarde pour un montant de 450 000 € net vendeur.

Les frais d'acte et de négociation sont à prendre en charge par la Champagne Picarde en sus du prix du bâtiment et s'élèvent à 29 270 € TTC.

*Vu l'avis des domaines en date du 30 avril 2021,*

*Vu l'ordonnance du tribunal de commerce du 23 février 2021,*

*Vu l'avis unanime de la commission économie du 1<sup>er</sup> septembre 2021,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**PROCEDE** à l'acquisition de l'immeuble industriel (SONOCAS) sis sur les parcelles YM 101 et 105 d'une contenance de 12 320 m<sup>2</sup> à SISSONNE

**VALIDE** le coût d'acquisition fixé par ordonnance du tribunal de commerce à 450 000 € net vendeur

**PREND** en charge les frais annexes à la vente notamment les frais d'acquisition et de négociation pour un montant de 29 270 € TTC

**DESIGNE** Maître VAROTEAUX, Notaire à SISSONNE pour rédiger les actes et documents nécessaires.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée,

Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:41 +0200  
Ref:20210917\_140401\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne

Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUTL Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 2 : Vente de la SONOCAS à l'entreprise Styl Escalier**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	45	45	0	2	0

L'acquisition de la SONOCAS par la Champagne Picarde a pour objectif de pouvoir proposer rapidement à des entreprises des surfaces industrielles exploitables.

La Champagne picarde avait envisagé, soit la création des cellules artisanales pour proposer en location, soit la cession du bâtiment à des entreprises intéressées.

Dernièrement, la société Styl escalier a visité à plusieurs reprises le bâtiment de la SONOCAS.

La société a confirmé son intérêt pour le rachat du terrain et du bâtiment en vue d'y installer son entreprise de fabrication d'escaliers (20 personnes actuellement), de pouvoir créer de nouvelles surfaces industrielles et un showroom commercial avec une perspective de création d'emplois nouveaux.

La commission économie réunie le 1<sup>er</sup> septembre a proposé une revente du bâtiment au prix de 415 000 € HT en considérant l'implantation de cette entreprise comme une réelle opportunité pour la Champagne Picarde et en prenant en compte le fait qu'aucune autre aide économique directe n'était mise en place par la communauté de communes

*Vu l'avis des domaines en date du 30 avril 2021,*

*Vu la délibération du 15 septembre relative à l'acquisition du bâtiment SONOCAS,*

*Vu l'avis unanime de la commission économie du 1<sup>er</sup> septembre 2021,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**VEND** l'immeuble industriel (SONOCAS) sis sur les parcelles YM 101-et 105 d'une contenance totale de 12 320 m2 à SISSONNE à la SCI AVENIR Esklié domiciliée à SISSONNE

**FIXE** le prix de vente à 415 000 € HT

**PRECISE** que le vendeur exerce sa faculté d'option à la TVA sur le prix de cette vente ;

**PRECISE** que les recettes seront inscrites au budget annexe « Bâtiments industriels »

**PRECISE** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acheteur

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,

Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:03 +0200  
Ref:20210917\_140402\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 3 : Demande de subvention "Fonds friches" (délibération modificative)**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

Engagée dans une démarche volontaire de redynamisation de ses communes et de ses emplois, la Champagne Picarde travaille depuis plusieurs années au développement d'une politique économique active en faveur de la création d'emploi, la pérennisation de ceux existants et l'implantation de nouvelles industries.

Depuis la loi Notre du 7 août 2015, elle est devenue propriétaire de zones d'activités économiques pour une surface totale de 15 hectares. Or, malgré ces disponibilités foncières, la collectivité ne dispose pas d'immobilier d'entreprise permettant d'avoir une offre immédiate et fondamentale pour répondre aux projets d'implantation des entreprises.

Les friches industrielles constituent de véritables opportunités pour les collectivités dans leur recherche d'immobilier, puisqu'elles constituent une optimisation des ressources existantes, une attractivité nouvelle et à terme une redynamisation économique du territoire.

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement déploie un fonds de 300 M€ pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé. La réhabilitation des friches constitue en effet un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour maîtriser l'étalement urbain, limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et protéger les sols contre leur artificialisation.

Le fonds financera le recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, dépollution, démolition), dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain.

Les lauréats bénéficieront de subventions pour couvrir certaines dépenses ou une partie du déficit économique de l'opération d'aménagement.

Un dossier a été déposé en mars pour l'acquisition et la réhabilitation de la SONOCAS à SISSONNE. Le dossier « fonds friches » avait été validé par les services de l'Etat pour une subvention de 606 000 € correspondant à 50 % du déficit d'opération.

Finalement, une entreprise nous a sollicités pour le rachat de la SONOCAS. Le conseil communautaire a validé cette vente par délibération du 15 septembre.

Il est donc proposé de solliciter l'Etat pour un nouveau dossier au titre du « fonds friches », le projet d'acquisition et la réhabilitation de la société GEORGES à Saint Erme. Le dossier initial sur SISSONNE sera par ailleurs abandonné.

L'acquisition du bâtiment dont la négociation s'achève est envisagée pour un montant de 500 000 € HT.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment pour organiser des ateliers, optimiser les surfaces et permettre l'accueil de nouvelles activités sont en cours de chiffrage

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention dans le cadre du fonds de recyclage des friches industrielles pour le bâtiment GEORGES à Saint-Erme.

**SOLLICITE** les financements publics

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:17 +0200  
Ref:20210917\_140404\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 4 : Reversement du solde de la subvention Champagne Picarde 2020 par les multi-accueils l'Envol et Trotti'Nous.**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

En 2020, l'association d'*Aide à Domicile en Milieu Rural* de Saint-Erme et Environs (ADMR) et l'association *Familles Rurales de Guignicourt* ont bénéficié à titre exceptionnel, du versement anticipé de l'intégralité de la subvention de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde pour les multi-accueils *l'Envol* et *Trotti'Nous*.

Cette mesure d'urgence avait pour objectif de faire face à la baisse d'activité liée aux mesures prises par le gouvernement relatives à la lutte contre la propagation du virus.

Vu les comptes de résultats fournis par les associations pour l'année 2020, il s'avère après vérification et après intégration des soldes CAF à percevoir par les associations gestionnaires au titre de 2020, que le montant de la contribution financière versée par la Communauté de Communes est supérieur au coût de la mise en œuvre du service.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**SOLLICITE** le reversement d'un montant de 27 811,72€ par l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Saint-Erme et Environs (ADMR) au titre de 2020

**SOLLICITE** le reversement d'un montant de 65 325,08 € par l'association Familles Rurales de Guignicourt au titre de 2020

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:23 +0200  
Ref:20210917\_140405\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président



## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 5 : Remboursement Attribution de compensation**

**GOUDELANCOURT LES PIERREPONT**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

Par délibération du 12 avril 2018, la commune de Goudelancourt a accepté le transfert du versement FNGIR communal à la Champagne Picarde, le paiement du FNGIR a été réalisé par la Communauté de Communes en 2019. A compter de 2020, l'attribution de compensation de la communes de Goudelancourt est prise en charge par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

Hors, suite à une erreur 2020, les services de la DGFIP n'ont pas appliqué ce transfert. Le paiement du FNGIR 2020 a été à nouveau imputé sur les dépenses de fonctionnement de la commune de GOUDELANCOURT.

Il y a donc lieu de rembourser à la commune de GOUDELANCOURT le montant du FNGIR annuel indûment prélevé par révision des attributions de compensation en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**REMBOURSE** à la commune de GOUDELANCOURT le montant du FPIC 2020 indûment prélevé par révision des attributions de compensation soit un total de 4 888 €.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:27 +0200  
Ref:20210917\_140405\_2-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 6 : Création d'un emploi non permanent Campus Manager**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

La Communauté de communes est labellisée "Campus connecté" par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la banque des territoires.

A ce titre, le "Campus connecté" a pour missions d'encadrer et d'accompagner des étudiants inscrits sur des formations à distance de premier cycle dans l'enseignement supérieur.

La Champagne picarde souhaite recruter un manager qui sera chargé d'assurer un accompagnement administratif, méthodologique et motivationnel des apprenants, un suivi du cursus universitaire à distance et de faire le lien avec les établissements universitaires partenaires du dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**CREE** un emploi non permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) relevant de la catégorie A, afin d'assurer la mission de manager du "Campus connecté", à compter du 1<sup>er</sup> octobre

**RECRUTE** 1 agent disposant des compétences et de l'expérience nécessaires dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (contrat de projet) d'une durée de 3 ans

**DEFINI** la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés, et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce recrutement

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:31 +0200  
Ref:20210917\_140405\_3-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 7 : Demande de subvention (DGD) - informatisation des bibliothèques**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'informatisation, la création de services numériques aux usagers, la mise en accessibilité numérique et l'équipement informatique des bibliothèques municipales et intercommunales et des bibliothèques départementales.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers. À ce titre, la Communauté de Communes Champagne Picarde peut déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France afin de solliciter une aide de l'État pour le financement de l'informatisation et l'équipement informatique des bibliothèques municipales et intercommunales.

La Champagne Picarde est statutairement compétente pour la mise en réseau des bibliothèques. Ce réseau compte actuellement 8 bibliothèques communales réparties sur le territoire, signataires d'une convention avec l'intercommunalité.

La mise en réseau a notamment pour objectifs de :

- Équiper les bibliothèques du réseau d'un logiciel de gestion informatique uniforme et en assurer la maintenance ainsi que la formation des salariés et bénévoles du réseau ;
- Tendre vers un fonctionnement commun à toutes les bibliothèques du système de réservation et d'échange des ouvrages dans le cadre de la convention signée avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDA) ;
- Harmoniser les pratiques de réservation par la mise à disposition du logiciel SIGB (formations, assurance, maintenance, mise à jour...);

Pour soutenir financièrement les initiatives en matière de mise en réseau, d'informatisation et d'équipement numérique des bibliothèques, l'Etat (DRAC) dispose d'outils et de fonds adaptés : la dotation générale de décentralisation.

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde pour la mise en réseau des bibliothèques.

*Vu le dispositif contrat territoire lecture mis en place sur le territoire,*

*Vu le concours particulier de l'Etat réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD)*

*Vu la nécessité d'équiper numériquement les bibliothèques, d'informatiser la circulation des ouvrages, de proposer un catalogue en ligne plus attractif, de bénéficier d'un logiciel de système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) performant et ergonomique, pour un montant total prévisionnel de 7 515 euros HT.*

## **DÉPENSES PRÉVISIONNELLES - Plan de financement**

Mise en ligne du nouvel OPAC - catalogue en ligne : 450 euros HT

Abonnement vignette : 80 euros HT

Achat des 6 postes informatiques : 4 110 euros HT

Achat de licences supplémentaires du logiciel SIGB : 525 euros HT

Nouveau logiciel SIGB, modalités complémentaires : 2 350 euros HT

**Total : 7515 euros HT**

Participation DRAC - Dotation Générale de Décentralisation à hauteur de 50% soit 3 757, 50 euros HT

Participation CC Champagne Picarde à hauteur de 50% soit 3 757, 50 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**SOLLICITE** la participation financière de la DRAC à hauteur de 50% des dépenses HT, soit 3 758 euros, dans le cadre de la DGD.

**PREND** en charge le financement résiduel des actions

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette demande

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:24:56 +0200  
Ref:20210917\_140602\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 8** : Demande de subvention Dotation Générale de Décentralisation (DGD) à destination des bibliothèques, achat de véhicule destiné au transport de documents

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0



Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées notamment à l'acquisition de tout véhicule dédié au transport de documents et aux actions de médiation nécessaires au fonctionnement d'un réseau de bibliothèques intercommunales. Les véhicules sont susceptibles de présenter ou de transporter plusieurs types de supports documentaires dont des supports multimédias. Une attention particulière doit être portée à l'acquisition de véhicules tenant compte des objectifs de développement durable.

La Champagne Picarde est statutairement compétente pour la mise en réseau des bibliothèques. Ce réseau compte maintenant 9 bibliothèques communales réparties sur le territoire, signataires d'une convention avec l'intercommunalité.

L'effectivité du réseau des bibliothèques se traduit notamment par le catalogue commun et la navette hebdomadaire qui dessert toutes les structures du réseau.

*Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde pour la mise en réseau des bibliothèques,*

*Vu le dispositif contrat territoire lecture mis en place sur le territoire,*

*Vu le concours particulier de l'Etat réservé aux bibliothèques dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation (DGD)*

*Vu la nécessité de fournir un véhicule dédié au transport de documents pour le réseau intercommunal de bibliothèques*

### DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Achat d'un véhicule utilitaire pour le service lecture publique dédié au transport de documents

Total : 24 076,59 euros HT

	Taux de participation	Montant HT(en euros)
DRAC - Dotation Générale de Décentralisation	40%	9 631 euros
CC Champagne Picarde	60%	14 445,59 euros
TOTAL	100%	24 076,59 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**SOLLICITE** la participation financière de la DRAC à hauteur de 40% des dépenses HT, soit 9 631 euros HT euros, dans le cadre de la DGD.

**PREND** en charge le financement résiduel des actions

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette demande

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,

Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:06 +0200  
Ref:20210917\_140602\_2-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 9** : Autorisation Vente au public de livres retirés des collections du réseau de la Champagne Picarde

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

La Champagne picarde est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections lui appartenant en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la CCCP, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés. Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits.

En outre, pour donner une seconde vie à certains des ouvrages éliminés des collections au cours des opérations de « désherbage », la CC propose d'organiser une vente publique de livres à destination des particuliers (braderie, événements, forums, animations...).

L'usage de ces documents en bibliothèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotation...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion. La vente sera proposée uniquement à destination des particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**DONNE** son accord pour la vente de livres d'occasion issus du "désherbage" pouvant être proposés au public par la Communauté de Communes lors de manifestations, y compris extérieures, auxquelles participeront les agents de la Champagne Picarde.

**FIXE** le tarif à 1 euro pour la vente des livres dans le cadre d'une régie Lecture publique à créer

**AUTORISE** la cession à titre gracieux à des associations axonaises des livres qui n'auront pas trouvé preneurs, et à défaut leur destruction.

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:20 +0200  
Ref:20210917\_140603\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 10 : Exonération de TEOM 2022**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

Le conseil communautaire détermine « annuellement » les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe. L'exonération nominative doit être approuvée annuellement par le conseil communautaire avant le 15 octobre de l'année pour être effective l'année suivante.

Il est proposé d'exonérer les locaux industriels et commerciaux en activité uniquement si l'entreprise est en mesure de fournir comme justificatif le contrat justifiant qu'elle assure par ses propres moyens et à ses frais la collecte de ses déchets conformément au code de l'environnement.

*Vu la délibération du 3 juillet 2015 instaurant la TEOM pour le financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers,*

*Vu l'article 1521 III du code général des impôts,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**ACCORDE** une exonération de la TEOM 2022 aux entreprises suivantes ayant transmis leurs justificatifs de collecte et traitement :

SCI GEM (FG COUVERTURE)	5 routy des moutons 02820 MONTAIGU
CRISTAL UNION	la gloie des bas prés 02190 CONDE SUR SUIPPE
Association Aujourd'hui Et Demain	9001 rue du 8 mai 1945 02150 SISSONNE
AISNE BATIMENT	0205 et 9001 au dessus de la terrière 02350 GIZY
EURL JVI NEGOCE	5001F le bois binet 02350 SAINTE PREUVE
TP ORFANI	0002 rue de la cité 02190 CONDE SUR SUIPPE
SCI LES TORTUES ROYES (Intermarché)	0024 rte de liesse
SAS CARREFOUR PROPERTY France	0003 rue pierre curtil 02190 GUIGNICOURT
SA SANEF	Le mont de Nizy 02190 Juvincourt et Damary

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:34 +0200  
Ref:20210917\_140603\_2-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaients présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUTL Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 11 : Signature du contrat de rayonnement touristique**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	46	1	0	0

Le contrat de rayonnement touristique a pour objectif de définir une stratégie touristique concertée à l'échelle du pays. Les priorités d'intervention sont le tourisme de mieux-être, le tourisme de découverte, le tourisme de mémoire et le tourisme d'affaires.

En 2019, l'Agence Aisne Tourisme a réalisé un diagnostic, des propositions d'orientation et un plan d'actions. Les 4 EPCI doivent désormais identifier des orientations partagées et se positionner sur les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre.

Le contrat de rayonnement touristique permettra de mieux accompagner les porteurs de projets par :

- Le soutien à l'ingénierie et/ou des études,
- Le soutien financiers des projets et actions de développement et aménagement touristique

La région nous rappelle que le contrat aura une durée limitée, à savoir que celui-ci se terminera en décembre 2022.

Axes stratégiques :

### **Développement et aménagement**

Il s'agira de :

- Animer le territoire et mettre en place de nouveaux événements de grande envergure avec un spectacle indoor dans la cathédrale (spectacle AURA).
- valoriser le patrimoine historique de la ville de Laon, porte d'entrée du territoire en développant des offres différenciantes sur les sites les plus importants de la ville comme la Cathédrale de Laon, l'Abbaye St Vincent, ...
- développer les équipements favorisant l'itinérance douce, le cyclotourisme (voies vertes V30 et V34 - maisons éclusières) et les activités de découverte autour du canal et de l'Aisne.
- Valoriser le patrimoine de la ville de Liesse-Notre-Dame.

### **Management de l'attractivité du territoire**

Afin d'optimiser la mise en tourisme du territoire, il conviendra de redéfinir l'organisation de la compétence tourisme sur la destination. Pour cela, nous prévoyons de :

- Optimiser la synergie entre les différents services des collectivités
- Etudier la faisabilité de la création d'un Office de tourisme de destination
- Suite à l'étude sur la faisabilité de la création d'un Office de tourisme de destination, créer et mettre en place une politique de communication partagée afin de transmettre un message commun pour le Grand Laonnois et que ce message soit partagé par le plus grand nombre.
- Mutualiser les actions de communication envers les touristes
- Fédérer les prestataires touristiques du territoire autour d'une même stratégie et d'une marque de destination
- Renforcer l'attractivité et créer une image forte et positive de la destination

Afin de construire un espace de rayonnement pertinent et cohérent et d'obtenir des résultats concrets, plusieurs conditions sont à prendre en compte :

- Une implication forte et égale des collectivités territoriales composant le territoire dans le développement touristique
- Une répartition claire et efficiente des actions entre les différentes parties du présent contrat
- Des échanges réguliers sur l'avancée des projets entre les EPCI
- Une capacité à mobiliser les opérateurs privés
- Une évaluation régulière des orientations stratégiques et les ajuster au besoin

## Présentation des actions

### **Axe 1- Développer des offres différenciantes de découverte patrimoniale et accompagner la valorisation de sites ruraux**

Comme vu grâce à l'étude réalisée par Aisne Tourisme, il est primordial pour une destination de proposer des offres différenciantes et de ne pas mener une politique de suiveur. Pour cela, nous souhaitons travailler sur les projets suivants :

- Créer des spectacles, événements et installations interactifs pérennes ou éphémères pour sublimer le patrimoine bâti (spectacle indoor type AURA dans la cathédrale Notre-Dame de Laon, création d'un escape game dans la Chapelle des Templiers à Laon)
- Poursuivre le projet de mise en scénographie des hauteurs de la cathédrale de Laon
- Valoriser la basilique Notre-Dames-de-Liesse, haut lieu de pèlerinage dans son espace urbain et créer une scénographie urbaine
- Favoriser l'installation d'équipements et d'activités fluviales et fluvestres sur les canaux et sur la rivière Aisne comme la mise en place d'un bateau spectacle sous le tunnel du Chemin des Dames
- Accompagner des projets ludiques comme la création d'un parc ludique dans la Cuve St Vincent à Laon, la création d'un parc animalier sur Montbérault ou la mise en tourisme des anciens rails du POMA à Laon
- Animer un centre d'accueil touristique sur le site de l'Abbaye de Vauclair
- Mise en tourisme des marais de la Souche et mise en valeur du patrimoine tourbier

### **Axe 2- Aménager des équipements de mobilité douce pour développer la pratique de tourisme de mieux-être**

Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès, dans sa stratégie, travaille au positionnement de la région des Hauts-de-France comme la destination du « Mieux-être ».

Pour cela, nous souhaitons réunir nos efforts pour accompagner ce positionnement avec les projets suivants :

- Développer les équipements et services autour de la pratique du vélo et du cyclotourisme notamment par une étude de faisabilité d'un raccordement entre la V34 et la V30,
- Proposer des nouveaux moyens de découverte du patrimoine naturel en vélorail sur le tracé entre Samoussy, la forêt éponyme, Liesse Notre Dame et le Marais de la Souche ou La ligne Berry-au-Bac / Condé-sur-Suippe

### **Axe 3 – Structurer et qualifier l'offre en hébergements**

- Réaliser un schéma de l'hébergement marchand sur le territoire
- Accompagner les projets d'hébergements innovants, insolites, mettant en avant les thématiques locales,
- Renforcer et diversifier les spots d'hébergements de la station de l'Ailette (2 opportunités structurantes identifiées)

### **Axe 4 – Développer le tourisme d'affaires et MICE**

- Etudier la faisabilité d'un centre d'accueil de tourisme d'affaires sur le complexe abbatial de Saint Martin à Laon
- Poursuivre le développement d'un complexe hôtelier à destination du tourisme d'affaires et MICE sur le site de l'Abbaye St Vincent à Laon
- Créer une synergie entre les infrastructures avec la création de l'autodrome PALMER sur le site de Couvron

### **Axe 5 – Moderniser l'accessibilité des sites de mémoire**

- Repenser le parcours de visite de la Caverne du Dragon



## Axe 6 - Réorganiser l'exercice de la compétence tourisme sur le territoire

- Mutualiser les compétences touristiques de chaque collectivité pour la mise en place de projets structurants et d'une communication cohérente
- Programmer une étude pré-opérationnelle avec les collectivités du Grand Laonnois pour évaluer la faisabilité d'un Office de tourisme intercommunautaire de destination (diagnostic, évaluation des attentes des acteurs, benchmark, positionnement, stratégie organisationnelle, préconisations opérationnelles...).
- Etablir une stratégie marketing pertinente à l'échelle du Grand Laonnois, une fois que l'office de tourisme intercommunautaire sera constitué

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**SIGNE** le contrat de rayonnement touristique

**VALIDE** les axes stratégiques et le plan d'actions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:44 +0200  
Ref:20210917\_140801\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 12** : Avenant à la convention sur les modalités d'installation de la signalisation chemins de randonnées

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique de randonnée sur la Communauté de communes de la Champagne Picarde, une première convention de gestion des circuits de randonnée a été signée le 3 novembre 2016 avec pour objet de définir les conditions de mise à disposition du nouveau balisage par le Département de l'Aisne, d'organiser les obligations réciproques de la Communauté de communes de la Champagne Picarde et du Conseil départemental.

Huit circuits ont dans un premier temps bénéficié de cette politique. Afin de compléter cette valorisation touristique et d'un commun accord entre le Conseil départemental et la Communauté de communes de la Champagne Picarde, six circuits préexistants ont fait l'objet de nouveaux diagnostics et viennent s'ajouter à l'offre initiale, à savoir : Les Sarrins, Saint-Boetien, Le mont Héraut, Le bois Françon, Au pays des libellules, La maison bleue.

Les repérages et descriptifs sont annexés à cet avenant.

*Vu la convention de gestion des chemins de randonnée,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**VALIDE** la pose des nouveaux balisages pour les 6 circuits précédemment cités  
**S'ENGAGE** à poser le matériel fourni par le conseil départemental de l'Aisne

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:24:45 +0200  
Ref:20210917\_140801\_2-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 13** : Désignation d'un délégué SIRTOM (remplacement de C. MITOUART)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

Par délibération du 15 juillet 2020, la Champagne Picarde a élu ses délégués communautaires conformément aux statuts du SIRTOM.

TITULAIRES (14) :

PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, DEHOVE Claude, MITOUART Caroline, BAS Betty, MESSIEUX Lionel, ALLUCHON Jean Maurice, MONCOURTOIS Janine , RAVAUX Martine , SECLIER Valérie, LE GOUELLEC Jean Marc, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne

SUPPLEANTS(14) :

LORAIN Alain, LEVASSEUR Stéphanie, CHAUPIN Ludovic, RASERO Philippe, RENARD Hubert, DA ENCARNACAO Paulo, BOLINNE Hervé, PINCHON Didier, MOUGENOT Paul, ALLART Laurent, REDMER Frédéric, REDMER Régine, ZIOMMECK Mickael, CHARPENTIER Aline

Suite la démission de Madame MITOUART, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour la remplacer.

*Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2020,*

Après avoir procédé à l'élection, le conseil communautaire :

**PROCLAME** le conseiller communautaires suivant, membre du SIRTOM

Titulaire : Nathalie DEGREMONT (en remplacement de Mme MITOUART Caroline)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:10 +0200  
Ref:20210917\_140802\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 14** : **Décision modificative Budgétaires - BUDGET GENERAL - Régularisation écritures comptables**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

En 2020, la Communauté de communes a fait l'acquisition d'un nouveau matériel, bras épareuse lamier, pour l'équipement d'un tracteur du service de l'Equipe verte.

En contrepartie, la Champagne picarde a bénéficié d'une reprise de son ancien matériel pour un montant de 7 800 €

Afin de régulariser les jeux d'écritures comptables, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante.

*Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-04-15-6 adoptant le budget principal de la Champagne picarde,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

**VALIDE** la décision modificative suivante:

**Section de fonctionnement**

Dépense :

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections

Article 675 « Valeurs comptables des immobilisations cédées »..... + 54 600€

Recette :

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections

Article 7761 « Différences sur régularisation (négatives) »..... + 46 800 €

**Section d'investissement**

Dépense :

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections

Article 192 « Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation »..... + 46 800 €

Recette :

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections

Article 215738 « Autre matériel et outillage de voirie »..... + 54 600 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,

Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:13 +0200  
Ref:20210917\_140802\_2-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 15 : Décision modificative Budgétaires - BUDGET GENERAL - Crédits supplémentaires pour la section d'investissement**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0



Afin de couvrir les dépenses supplémentaires (dossiers subventionnés par le plan de relance), lié à l'achat d'un logiciel pour les marchés publics, du matériel informatique pour le télétravail et le remplacement de 2 véhicules, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires

*Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-04-15-6 adoptant le budget principal de la Champagne picarde,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

**VALIDE** la décision modificative suivante:

Section de fonctionnement

Dépense

023 – Virement à la section d'investissement ..... + 111 900,00 €

Section Investissement

Recette

021 – Virement de la section de fonctionnement ..... + 111 900,00 €

Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Article 2051 « Concessions et droits similaires » ..... + 44 400,00 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 21828 « autre matériel de transport » ..... + 50 000,00 €

Article 21838 « Autre matériel informatique » ..... + 17 500,00 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,

Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:47 +0200  
Ref:20210917\_141002\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUTL Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 16 : Décision modificative Budgétaires - BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATIONS INDUSTRIELLE, ARTISANALE ET COMMERCIALE - Régularisation comptable Emprunt**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

La Communauté de communes a décidé d'avoir recours à un emprunt en 2007, pour la construction de Bâtiments communautaires à vocation industrielle artisanale et commerciale ainsi que pour le financement des investissements du budget principal pour un montant total 584 480 €, suivi d'un avenant d'un montant de 266 000€ pour le financement d'un bâtiment supplémentaire.

Le remboursement de cet emprunt est réparti sur le budget principal et le budget annexe des Bâtiments Economiques depuis le 15/06/2007.

Cet emprunt est arrivé à échéance au 15 juin 2021. Comme chaque année la Communauté de communes a procédé au règlement de cette dette en respectant la répartition budgétaire et le tableau d'amortissements, support transmis aux services de la DGFIP.

Lors du mandatement de la dernière échéance, la DGFIP nous a fait part d'observations concernant la répartition de cette dette entre nos budgets et a sollicité une régularisation comptable.

*Vu la délibération du conseil communautaire du 04/04/2006, autorisant de contracter un emprunt pour le financement du budget annexe à vocation industrielle artisanale et commerciale et le financement des investissements du budget principal,*

*Vu la délibération n° 2007-04-11-17, autorisant la signature d'un avenant à l'emprunt pour le financement du budget annexe à vocation industrielle artisanale et commerciale,*

*Vu la délibération n°2021-04-15-6, adoptant le budget principal 2021,*

*Vu la délibération n°2021-04-15-7, adoptant le budget annexe Bâtiments Economiques 2021,*

*Considérant les observations des services de la DGFIP,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

**VALIDE** la décision modificative suivante :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### Section de d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 « Emprunts en euros »..... + 100 €

Par prélèvement

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Article 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition »..... - 100 €

#### **BUDGET ANNEXE DES BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES**

##### Section de fonctionnement

Chapitre 66 – Charges financières

Article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »..... +110 €

Par prélèvement

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 615221 « Bâtiments publics » ..... - 110 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,

Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:37 +0200  
Ref:20210917\_141201\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Département de  
l'Aisne  
Arrondissement de  
LAON

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Président, adressée le 03/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>64</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>104</b>

**Présidence** : Alain LORAIN,

**Etaient présents** :

ALLUCHON Jean-Maurice, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent, GANDON Bernard, GELLOT François, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MONCOURTOIS Janine, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUTL Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain

**Mandat de procuration** :

CALMUS Philippe par FERRET Nathalie, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André

**Absents** :

ALLART Laurent, AUBIN Guillaume, BARBASON Ghislain, BARTELS Patrick, BLOT Josè, BOLLINNE Hervé, BOUR Laëtitia, BOYER Béatrice, BRUNET David, BUTSCHER Elisabeth, CAHEREC Laurent, CARLIER Lucie, CLAUDET Christian, CORPEL Emmanuel, DEMETZ Corinne, DUCAT Bénédicte, DUWICQUET Dominique, EVRARD Dominique, GILET Rémy, GOBRON Francine, GUSTIN Alain, HUON Jean-Paul, LACOUR Pascal, LECUYER Damien, LEMEME Aurélien, LEROUX Paulette, LEROY Jean-Charles, LESCHE Déborah, LIEBENS Frédéric, LOBET Jean-Christophe, MAINRECK Estelle, MALADRY Stéphane, MANTEL Thierry, MERCELOT Didier, MITOUART Caroline, PINCHON Didier, PONCELET Didier, PRESTAIL Alexandre, PROUVOST François, QUENNESSON Isabelle, RENAUD Florence, SOYEUX Samuel, STEFFEN Jérôme, SURIN Pascale, THIEBAULT Daniel, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël, CAVEL Olivier, CHAUPIN Ludovic, FERY JACKIE, LEVASSEUR Stéphanie, MALINOWSKI Alain, RASERO Philippe, SECLIER Valérie, TIMMERMAN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame RAVAUX Martine

**Délibération 2021 09 15 17** : Election des membres de la commission Délégation de Service Public

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
45	47	47	0	0	0

L'article L. 1411-5 (II) du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public.

En application de cet article et de l'article L. 1411-1 du même Code, cette commission dite « commission de D.S.P. » est chargée d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre. Au vu de l'avis de la commission, le Président organise ensuite librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du Code de la commande publique. Enfin le Président saisit le Conseil communautaire du choix de l'entreprise auquel il a procédé en transmettant le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat.

Il y a donc lieu d'élire cette commission de délégation de service public, qui serait constituée pour toute la durée du mandat pour l'ensemble des contrats de concession.

La commission est composée par le Président, autorité habilitée à signer le contrat de concession, ou son représentant et par cinq membres du Conseil communautaire élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L. 1411-5 (II), D.1411-4 et D.1411-5,*

*Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.1121-1 et suivants.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**APPROUVE** le principe de constituer une commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal,

**FIXE** les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

**DECIDE** à l'unanimité que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera par un vote à main levée,

Après avoir procédé à l'élection, le conseil communautaire :

**DESIGNE** pour l'y représenter, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants suivants :

TITULAIRES (5) :

WEHR Alain, NORMAND Alain, THIRAUULT Damien, LEGRAND Colette, BOULANGER Pierre-André

SUPPLEANTS (5) :

RASSIN Patrick, REDMER Régine, RENARD Hubert, DUCATILLON Jean-Louis, GANDON Bernard

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,  
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN  
2021.09.17 14:25:00 +0200  
Ref:20210917\_141217\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

